



## **ARRETE n°35 – 2025**

### **Règlementant le stationnement**

#### **Réservation places de parking Centre-Socio-Culturel, Bus de l'Emploi**

**Le Maire de la commune de Cabannes,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2213-4,

**VU** le Code de la voirie routière, article L116 ;

**VU** la demande du département, Monsieur [REDACTED] tendant à obtenir l'autorisation de réserver les places de stationnement en épis longeant le bâtiment du centre socio-culturel, à l'occasion du Forum de l'Emploi, le mercredi 23 avril 2025 de 9h00 à 15h00,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires dans le but de garantir la sécurité du public,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Les places de parking en épis longeant le bâtiment du centre socio-culturel, seront réservées le mercredi 23 avril 2025, pour le Bus de l'Emploi, en vue du Forum de l'emploi. Pour permettre le bon déroulement de cette réservation, des barrières de villes seront disposées sur le périmètre de ces places de stationnements afin de bien délimiter ces emplacements.

**Article 2 :** Toutes infractions aux présentes dispositions sera constatées par procès-verbal conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route et tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

**Article 3 :** La mise en place, la pose et l'enlèvement des barrières seront exécutés par les services techniques de la mairie de Cabannes.

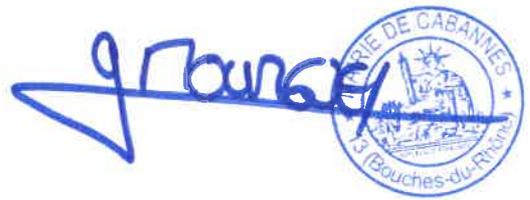
**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur le lieu de stationnement

**Article 5** : Madame le directeur général des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Responsable des services techniques.
- Les agents de la police municipale.
- Monsieur [REDACTED] Département 13

Fait à Cabannes, le 17 février 2025.

**Le Maire,**  
Gilles MOURGUES



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "G. Mourgues". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE CABANNES" at the top and "13 Bouches-du-Rhône" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a town or building.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-En vertu des articles L. 431-1 et L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'article R.421-1 du code de justice administrative, je vous informe que cette décision administrative peut faire l'objet :

-D'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

-D'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ; l'introduction d'un recours gracieux ou hiérarchique interrompt le délai de recours contentieux.